



Articles

- 1 **Éditorial** : Les droits de l'enfant en cure d'austérité,
par *Amélie Mouton*
- 9 **Tribune** : «*Bandes urbaines africaines*» :
un produit *made in Belgium*,
par *Mireille-Tsheusi Robert*

DOSSIER

La surveillance électronique sous contrôle ?

- 12 Vers une diversification des usages
de la surveillance électronique ?
par *Amélie Mouton*
- 14 La surveillance électronique :
pour le meilleur et pour le pire ?
par *Pierre Reynaert*
- 18 La maisonnée sous surveillance électronique
par *Delphine Vanhaelemeesch*
- 23 «*La surveillance électronique provoque le brouillage des
pistes dans la dynamique de contrôle*». Entretien avec
Marie-Sophie Devresse,
propos recueillis par *Amélie Mouton*
- 24 L'enfermement du mineur délinquant :
perspectives professionnelles
par *Anaëlle Van de Steen*

Travaux parlementaires

- 33 Questions jointes de Mme Zoé Genot au secrétaire d'État
à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté,
adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé pu-
blique, chargée de l'Intégration sociale, sur «*l'opportunité
de l'adoption d'un protocole de coopération modifiant
le cadre légal existant par deux administrations*» (n°
7071), sur «*la connexité de deux administrations dis-
tinctes (Fedasil et l'Office des Étrangers)*» (n° 7072), sur
«*la collaboration entre l'Office des Étrangers et Fedasil
pour procéder à l'éloignement*» (n° 7073), sur «*l'infor-
mation dans le cadre de l'exécution du protocole conclu
entre Fedasil et l'Office des Étrangers*» (n° 7074), sur
«*l'exécution pratique du protocole de coopération conclu
entre Fedasil et l'Office des Étrangers*» (n° 7075)

Jurisprudence

**Brux., Ch. jeun., 19 mars 2007,
arrêt 102/2007 (N° parquet JEU 86/07)**

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 46 de la loi du
8 avril 1965 - Parties à la cause – Parents d'accueil - Grand-mère
ne pouvant être considérée comme famille d'accueil, l'enfant ne lui
ayant été confié, ni par les parents ni par une autorité de placement,
pour une certaine durée

36

**Brux., 30^{ème} Ch. jeun. 20 octobre 2008, arrêt J/278/2008
(N° greffe 2008pj219 et N° parquet JEU 387/08)**

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 36, 2° de la loi du
8 avril 1965 – Placement en famille d'accueil en vue d'une adop-
tion de l'enfant – Le tribunal ne peut taire l'identité de la famille
d'accueil

36

**Brux., 30^{ème} Ch. jeun. 24 novembre 2008,
arrêt J/306/2008 (N° greffe 2008pj225
et N° parquet JEU 408/08)**

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 36, 2° de la loi du 8
avril 1965 – Décision de placement – Art. 53^{ter} de la loi – L'or-
donnance doit contenir un résumé des éléments touchant à la per-
sonnalité ou au milieu du mineur qui justifient la décision – Simple
référence aux «*renseignements recueillis*» insuffisante – Nullité
de l'ordonnance

37

Cass., 27 janvier 2010, R.G. n° P.09.1686.FR/1

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Art. 12 de la Convention
des droits de l'enfant et art. 46, al. 2 et 54^{bis} la loi du 8 avril 1965
- Enfant âgé de moins de 12 ans – Enfant non cité à comparaître
devant le tribunal, mais représenté par l'avocat désigné – Op-
portunité d'entendre l'enfant relève de l'appréciation en fait des
juridictions de la jeunesse

37

**Brux., Ch. jeun., 29 mars 2010, arrêt 2010/1321
(N° greffe 1010/PJ/37 et N° parquet JEU 719/09)**

Aide à la jeunesse – Mineur en danger – Compétence territoriale
– Art. 44 de la loi du 8 avril 1965 – Transfert de la résidence de la
région bilingue de Bruxelles-Capitale vers la région unilingue de
langue néerlandaise (arrondissement d'Audenaerde) – Résidence
familiale critère de rattachement à la norme - Application du
décret de la Communauté flamande – Obligation pour le tribunal
d'appliquer le décret et d'inviter les parties à s'expliquer sur les
conditions d'application de celui-ci – Conditions de l'article 37, 2°
établies les parents ne répondant pas aux convocations du comité et
de la commission de médiation et la mesure de placement prenant
fin le 15 avril 2010

37

(...)

Fiche - JDJ

- 41 Le casier judiciaire
par *Vincent Seron*

Tables annuelles

pages 3 à 8